



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2532**

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 13 septembre 2022, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2532 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- permettre les bâtiments multifamiliaux d'au plus 350 logements dans la zone H 12 42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- retirer l'obligation d'augmenter la superficie minimale des terrains en fonction du nombre de logements pour les habitations multifamiliales dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- permettre que l'ensemble des cases de stationnement soient situées à l'intérieur, incluant celles pour visiteurs pour la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- augmenter la superficie maximale pour un bâtiment accessoire destiné à un usage public dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord;
- exiger que la gestion des déchets soit faite à l'intérieur des bâtiments, à l'exception des matières organiques, dans la zone H 12-42, dans le secteur du Domaine-Vert Nord.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 14 septembre 2022

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate